



DOSSIER DE PRESSE

**6^E JOURNÉE DE LA COHÉSION SOCIALE :
LE SPORT COMME LEVIER DE L'INSERTION**

**LE CHAPITRE
5 AVRIL 2018**

9H-17H00

En présence de :

- ✓ **Thierry OLIVIER**, secrétaire général ;
- ✓ **François LEYONDRE**, Maître de conférences à l'UFR APS, chercheur en sociologie du sport, expert scientifique pour les revues « Sport et sciences sociales » et « Sport et citoyenneté », responsable de la Licence Éducation et Motricité à l'Université de Rennes ;
- ✓ **Fanny RIABOFF**, chargée de mission du pôle ressources national « Sport, Éducation, Mixité, Citoyenneté » du Ministère des Sports.





I/ L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE : UNE PORTE D'ENTRÉE DE L'ACCÈS AUX DROITS ET DE LA REMOBILISATION DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 évoquait un égal accès de tous, tout le long de la vie à la culture, aux sports et aux loisirs. Il subsiste néanmoins un déficit social dans la participation des personnes les plus démunies.

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier 2013 intègre une mesure spécifique visant à faciliter « l'accès aux sports et aux loisirs », partie prenante d'une démarche qui ambitionne plus largement de favoriser l'accès aux droits des publics les plus vulnérables ou engagés dans un processus d'insertion.

Car bien au-delà des notions de plaisir et d'occupation du temps libre, **les activités physiques et sportives (APS) sont un vecteur de communication, de rapprochement, de restauration de son image et de sa dignité.** La pratique des APS peut devenir un véritable outil permettant d'apporter une réponse à certains besoins des personnes en situation d'exclusion tels que **la remobilisation personnelle, la reconstruction de liens sociaux et la prise en charge sanitaire.** L'accès au droit commun, au logement et à l'emploi sont complémentaires au processus.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, service interministériel déconcentré, œuvre à la déclinaison locale de ces politiques publiques. Toutefois, c'est de la mobilisation des professionnels tant du secteur de l'insertion que des professionnels et/ou bénévoles œuvrant au sein des comités départementaux sportifs et des clubs, que dépend la réussite d'un projet « Sport-insertion ».

En effet, c'est la mutualisation de leurs énergies qui permettra l'accès au sport des personnes les plus éloignées de la pratique sportive. **Un accompagnement adapté et un accueil spécifique permettront aux personnes de se sentir en confiance.**

Forte de ce constat, la DDCSPP a souhaité provoquer la rencontre et le partage de connaissances entre ces deux secteurs à l'occasion d'une 6e journée de la Cohésion Sociale « La pratique sportive comme levier de l'inclusion sociale ».



II/ LES JOURNÉES DE LA COHÉSION SOCIALE : UN VECTEUR DE DYNAMISATION DES ACTEURS.

Cette sixième journée s'inscrit dans le cadre des animations territoriales conduites par les services de l'État autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Depuis 2014, la DDCSPP organise des Journées de la Cohésion Sociale afin de réunir les partenaires du domaine autour de thématiques qui transcendent la sectorisation des champs d'intervention.

Ces rencontres permettent de partager des apports théoriques, d'échanger sur de bonnes pratiques et contribuent ainsi à l'animation du réseau.

Pour mémoire, ces journées ont déjà porté sur « Le secret partagé », « Un chez soi d'abord », « Accueil et insertion des étrangers en Lozère », « Comment transcender la souffrance au travail ? » et « La participation des personnes accueillies ».

III/ UNE JOURNÉE POUR PASSER DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

La matinée se découpe en deux temps. En premier lieu, l'intervention de François LEYONDRE, sociologue du sport, permettra d'apporter un éclairage théorique aux participants. Son intervention portera sur les effets positifs que peut avoir le sport dans le cadre de l'insertion sociale et sur les publics cibles. Il traitera également des modalités d'intervention.

La seconde partie de la matinée concernera des présentations d'expériences locales en termes d'initiatives des structures du territoire, mais également d'outils à mobiliser et de témoignages.

L'après-midi permettra aux participants de vivre une expérience d'activité sportive animée par des éducateurs sportifs durant laquelle différents objectifs pédagogiques seront travaillés au regard des activités sportives pratiquées :

- La pratique du Tir à l'arc pour développer sa prise de décision, sa concentration, sa motricité fine et sa dextérité et le respect de règles, de limites.
- La pratique du VTT pour découvrir un nouvel environnement et les bienfaits d'être en milieu naturel, pour développer sa sérénité, sa confiance en soi.
- La pratique du Fitness pour mieux retrouver son corps, son équilibre et améliorer son estime de soi.
- La pratique du Football pour partager avec les autres, réapprendre la vie en collectivité et se revaloriser.
- La pratique du Tennis de Table pour travailler la maîtrise de soi, de ses émotions, apprendre à gérer le stress.

À l'issue de cette activité, des questionnements relatifs à l'accompagnement des publics vers la pratique sportive seront au cœur du débat entre les représentants des secteurs sociaux et sportifs.



